AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C2001
FR0004035913-FS0655

5 août 2021

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

ILIAD

(Euronext Paris)

1- Par courriers reçus le 5 août 2021, la société par actions simplifiée HoldCo II (16 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi, le 4 août 2021, individuellement en hausse, par suite d'acquisitions d'actions ILIAD dans le cadre de l'offre publique visant lesdites actions (cf. notamment D&I 221C1927 du 30 juillet 2021), les seuils de 15% des droits de vote et de 20% du capital de la société ILIAD et détenir individuellement 14 082 078 actions ILIAD représentant autant de droits de vote, soit 23,62% du capital et 15,31% des droits de vote de cette société[1].

À cette occasion, M. Xavier Niel a précisé n'avoir franchi **aucun seuil** et a précisé détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, 44 382 758 actions ILIAD représentant 74 610 584 droits de vote, soit 74,44% du capital et 81,14% des droits de vote de cette société, répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
HoldCo	29 605 872	49,66	59 211 744	64,39
HoldCo II (détenue à 95% par HolCo SAS)	14 082 078	23,62	14 082 078	15,31
M. Xavier Niel	621 954	1,04	1 243 908	1,35
Rock Investment	67 854	0,11	67 854	0,07
NJJ Market	5 000	0,01	5 000	0,01
Total M. Xavier Niel	**44 382 758**	**74,44**	**74 610 584**	**81,14**

2- Par le même courrier la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

- «le franchissement de seuils résulte de l'acquisition par HolCo II SAS d'actions ILIAD [dans le cadre de l'offre publique en cours (cf. D&I 221C1927 du 30 juillet 2021)] ;
- HoldCo II SAS ne détient pas d'instruments et n'est pas partie à des accords visés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- M. Xavier Niel et les sociétés qu'il contrôle [visées ci-dessus] n'agissent pas de concert avec un tiers ;
- HoldCo II SAS va poursuivre ses achats dans le cadre de l'offre publique ;
- M. Xavier Niel et les sociétés qu'il contrôle visées ci-dessus détiennent d'ores et déjà le contrôle d'ILIAD ;
- HolCo II SAS n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et les droits de vote d'ILIAD ;
- HolCo II SAS soutient la stratégie actuellement mise en œuvre par ILIAD ;
- [si les conditions sont remplies, un retrait obligatoire sera mis en œuvre à l'issue de l'offre publique] ;
- M. Xavier Niel et les sociétés qu'il contrôle n'ont pas l'intention de solliciter de nouveaux postes au sein du conseil d'administration d'ILIAD. »

[1] Sur la base d'un capital composé de 59 622 465 actions représentant 91 953 487 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.